

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2020**

Convocation du 24 .06.2020**Date d'affichage 24.06.2020****Président de séance** : Mme Christine LEFEVRE**Etaient présents** : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, REDON Sylvia, NOUASSA Josette, HENNEUSE Emanuelle.

Mrs BERTIER Jean-François, SAIGNOL Mathieu, LEFEVRE Jean-Luc, POLIKOU Spendî, DE LUCA Anthony, JALAGUIER Quentin,

Secrétaire de séance : Mme HENNEUSE Emanuelle

- **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 23 Mai 2020**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 23 Mai 2020

- **Vote du compte administratif 2019 de la commune – budget M14**

L'ordonnateur laisse la présidence de séance à la doyenne du conseil, Madame Josette NOUASSA, laquelle présente le compte administratif 2019 de la commune (M14), qui se résume ainsi :

Fonctionnement (déficit)	1 066.53 €
Investissement (déficit)	16 700.59 €
Résultat net (déficit)	17 767.12 €
Résultat reporté (années antérieures)	290 709.00 €
Résultat de Clôture 2019	272 941.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

- **Vote du compte de gestion 2019 de la commune – budget M14**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant l'absence de remarque, après avoir délibéré à l'unanimité :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation de résultats**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

107 313.88 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

183 395.12 €

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficii-001) de la section d'investissement de :

16 700.59 €

Un solde d'exécution (Déficit-002) de la section de fonctionnement de :	1 066.53 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	182 328.59 €

- **Vote des taux d'impositions 2020**

Sur proposition de Mme le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux et d'appliquer pour 2020 les taux suivants **Taxe foncière (bâti) 16.25 % et Taxe foncière (non bâti) 52,98 %**

- **Vote du budget principal 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune 2020, lequel s'équilibre de la façon suivante :

- 271 083.75 € en Section de Fonctionnement
- 374 108.00 € en Section d'Investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 de la commune.

- **Convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2020 à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la commune de Mauressargues**

Madame le Maire informe que la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans le cadre de ses statuts adoptés par l'Assemblée Communautaire souhaite favoriser et accompagner le maintien des traditions du territoire en organisant et programmant des manifestations. En 2020, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des manifestations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines taurins, équins. Le conventionnement permet de lier les communes membres et la communauté d'agglomération afin de soutenir le projet communautaire en matière de traditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir pour l'organisation des traditions régionales avec la CA de Nîmes Métropole pour l'année 2020.

- **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire donne lecture de la lettre de M. le directeur des services fiscaux la priant de bien vouloir inviter le conseil municipal à dresser la liste de 24 personnes devant lui permettre de choisir les membres de la commission communale des impôts directs. Le Conseil Municipal après s'être assuré : Des conditions obligatoires pour être membres et d'une répartition équitable, établit une liste et la transmettra aux services des impôts.

- **Organisation du 14 juillet**

Madame le Maire demande l'avis de son conseil dans l'objectif d'organiser ou pas le 14 juillet dans la crise sanitaire actuelle. Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le 14 juillet cette année.

- **Désignation du Correspondant auprès du CAUE**

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir. La durée du mandat est de trois ans. Le Conseil Municipal propos de désigner Mme Christine LFEVRE, en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H00.